



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT – ACQUISITION DE MOBILIERS ET EQUIPEMENTS – ALSH

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six Octobre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte –
M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI
Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre –
M. BERTRAND Philippe – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme PIOZIN Patricia a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – M. DELAHAYE Guy – M. RICHELME Jean-Marc –
Mme GIACHINO Lisa.



MME BRIGITTE PIERRAT A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 octobre 2023
 Délibération N° DM_20231026N094

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT – ACQUISITION DE MOBILIERS ET EQUIPEMENTS – ALSH

Mme Francine OBELISCO, adjointe aux affaires sociales, rappelle que, lors de la séance précédente, l'Assemblée a délibéré pour solliciter une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire pour l'acquisition de mobiliers et équipements afin d'aménager des locaux et d'accueillir tous les services à destination des enfants, adolescents, jeunes adultes et parents dans l'ancienne école Henri Wallon. Elle propose de modifier la demande de financement déposée au titre du FNADT, selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES	MONTANT H.T.
Acquisition	33.874,20 €.
Total	33.874,20 €.

RECETTES	MONTANT H.T.	%
Subvention FNADT	25.986,03 €.	76.92 %
Autofinancement	7.818,17 €.	23.08 %
Total	33.874,20 €.	100,00 %

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

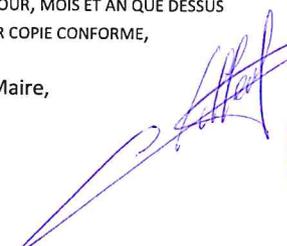
OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

✓ **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses	MONTANT HT
Acquisition	33 874.20 €
Total	33 874.20 €

Recettes	MONTANT HT	%
Subvention FNADT	25 986.03 €	76.92 %
Autofinancement	7 818.17 €	23.08 %
Total	33 874.20 €	100,00 %

✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

AFFICHEE LE : RETIREE LE : T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> NOMENCLATURE N° : 7.5	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD 
---	---